

Si l'Église m'était contée . . .



ÉGLISE DE SANDARVILLE

Longue de 28 mètres, large de 10, cette église forme un quadrilatère régulier. Ses principales fenêtres sont ogivales ; celle du pignon Est (murée) a deux meneaux élégants, surmontés de flammes, les trois de droite et les deux de gauche sont simples. Le pignon Ouest est percé d'une fenêtre, également ogivale, accostée de deux petites ouvertures à plein cintre, comme la porte d'entrée elle-même, et une autre petite porte latérale qui s'ouvrait à côté de l'autel de la Sainte Vierge.

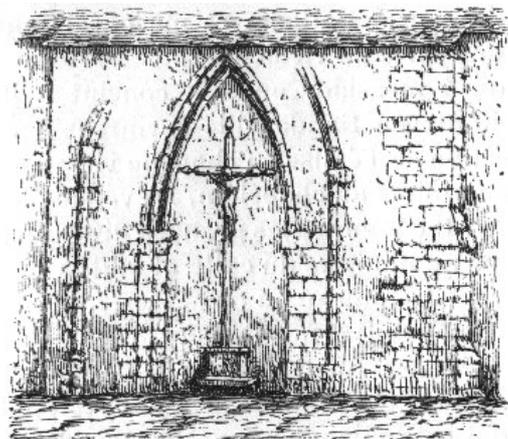
La voûte est en bardeau avec filières, ornées de fleurs, de têtes d'hommes, d'oiseaux et de monstres sculptés ; on aperçoit aussi sur le bardeau quelques traces de peinture à personnages.

Le grand autel est en bois avec un retable de style grec, enrichi d'un tableau représentant l'Adoration des mages, et des statues de Saint Martin, patron, et de Saint Jovin, but d'un pèlerinage assez fréquenté. A l'extérieur, le pignon Est est soutenu par trois contrefort à larmier, celui de l'Ouest a ses deux rampants terminés par deux griffons bien sculptés.

Le clocher en charpente, bien modeste, contient une seule cloche, baptisée en 1839 sous le nom de *Marthe-Augustine-Martine*. Elle avait été fondue avec les restes d'une cloche ancienne nommée *Jovinne* en 1484, et donnée par le sieur de Saint-Viroix. Une cloche plus petite avait disparu à la Révolution, elle portait la date de 1480 et le nom de Martine, et avait été donnée par un seigneur de Fadainvillier.

Ce clocher n'était pas dans le plan primitif. On remarque en effet dans le mur latéral Nord une grande arcade gothique, à moulures profondes, destinée à soutenir une tour, dont la construction fut empêchée par des causes inconnues. L'acte suivant nous fait connaître ce projet.

« En 1548, marché des gagiers de Sandarville avec Mathurin Danjouan, pour asseoir une tour carrée ayant les fondements suffisamment bas, de 5 pieds de large sur 18 pieds de haut, et au-dedans un hostel honeste de maçonnerie, deux piliers garnys d'une arche en la muraille de l'église, icelle tour voustée et ayant une creusée au milieu des pierres de taille pour porter ladite vouste ; au bas d'icelle tour, à l'entour d'icelle, trois assiettes de pierres de taille ; au dessoubz des vitres ung lermier ; deux vitres, l'une au bout de l'autre ; au costé en ung des piliers corniers une vis et montée de la haulteur à monter au-dessus de la vouste de ladite tour, de la façon de icelle de l'église de Thivars. »



Au rétablissement du culte, l'église faillit être abandonnée et détruite. Sandarville était réuni pour le culte à Bailleau-le-Pin. On avait déjà estimé le produit des matériaux de démolition à 1500 francs, l'emplacement de l'église et du cimetière à pareille somme. Les habitants émus firent une pétition.

« Les exposants, disent-ils, ne peuvent concevoir pourquoi une commune moyenne, telle que celle de Mesley-le-Grenet, d'une population au plus égale à celle de Sandarville, une autre commune des plus petites du canton, celle de Méréglise, dont la population ne s'élève qu'à 130 individus et dont l'église ne semble qu'un petit oratoire, sont conservés, tandis que Sandarville, dont l'église est commode, seroit supprimée. »

Le doyen d'Illiers reçut mission de se rendre sur place.

« L'église est dans un état affreux de dévastation, tout y est à réparer pour le corps du bâtiment, tout à recréer pour les objets du culte dont aucun n'a échappé au vandalisme irréligieux et révolutionnaire. Au surplus ce fléau semble avoir spécialement frappé les communes de Bailleau et de Sandarville ; peut-être même sur ce point, cette dernière auroit-elle plus de reproches encore à se faire et à encourir. Les habitants de Sandarville sont opposés à tout projet de réunion à Bailleau et me paraissent porter dans leurs discours une sorte de virulence, etc... »

La décision du préfet, du 4 messidor an XI, conclut à la réunion. En 1809, les habitants de Sandarville revinrent à la charge et demandèrent l'érection de l'église en chapelle vicariale, offrant de payer 500 fr. d'honoraires au chapelain. L'évêque diocésain de Versailles fit mieux. Il démontra les grandes difficultés de ce titre de chapelain donné au ministre du culte et statua que Sandarville devait porter le titre d'annexe ou de desserte, que le prêtre desservant relèverait de lui seul et non du curé de Bailleau-le-Pin (23 mai 1809). Cette décision fut confirmée le 29 janvier 1816. Depuis, la commune a acheté un modeste presbytère, et a fait restaurer son église qui est toujours pauvre, mais propre et convenable.

Le dessin de l'église est de M. Rousseau.